



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 23 octobre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

**Etaient présents**: M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (jusqu'au 1.2.1), M. Alain BLESSEMILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.5)

**Etaient absents**: Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

**Secrétaire de séance** : M. Christophe LIME

**Procurations de vote** :

**Mandants** : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), Y. DELARUE, S. RUTKOWSKI, P. DUCHEZEAU, F. GERDIL-DJAOUAT

**Mandataires** : A. POULIN (à partir du 1.2.1), M. DONEY, M. FELT, C. LIME, J.L. FOUSSERET

## Constitution d'une provision pour garanties d'emprunt

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Autres charges financières »	Montant prévu au BP 2014 : 150 000 € Montant de l'opération : 143 451,44 €

Conformément aux délibérations en date du 10 février 2006 et du 4 mai 2007 relatives aux provisions en matière de garanties d'emprunts ainsi qu'au règlement des garanties d'emprunt voté le 26 juin 2014, la CAGB constitue une provision semi-budgétaire pour les garanties consenties aux emprunts d'organismes privés, sans apport de capitaux publics.

La provision doit être constituée pour les opérations suivantes auxquelles le Grand Besançon a apporté sa garantie d'emprunt :

- 3 opérations menées par la Société Foncière Habitat et Humanisme :
  - acquisition et amélioration de deux maisons, 30 rue du Caporal Peugeot à Besançon (délibération du 4 mai 2007),
  - création d'une maison relais de 14 logements, 2 rue des Fontaines à Pouilley-les-Vignes (délibération du 15 octobre 2009),
  - acquisition et amélioration d'un logement, 56 Rue de Dole à Besançon (délibération du 15 septembre 2011),
- 1 opération menée par la société AXENTIA : Construction d'un foyer d'hébergement pour adultes handicapés situé à Besançon.

### **I. Calcul de la dotation annuelle pour l'exercice 2014**

Elle est égale à 2,5 % du montant total des annuités (capital et intérêts) de l'emprunt garanti par la collectivité restant dû par l'emprunteur au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une provision 2014 de 5 738 057,65 € (montant total de l'annuité en capital + estimation des frais financiers restant dûs) x 2,5 % = **143 451,44 €**.

### **II. Application du plafonnement**

Rappel des provisions cumulées sur la période 2007 - 2013 : 174 977,17 €

Provision cible au 31/12/2014 (cumul des provisions au 31/12/2013 + provision 2014) : 318 428,61 €

L'encours de la provision est limité à 10 % du montant total des annuités d'emprunts garantis ou cautionnés par la collectivité au 31 décembre de l'exercice courant, soit :

Plafonnement : 117 887 057,74 € x 10 % = 11 788 705,77 €

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'une provision pour garanties d'emprunt de 143 451,44 € au titre de l'exercice 2014.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 31 OCT. 2014

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président